

Le Président

CGT FERC SUP uB
Bât Droit-Lettres
4, bd Gabriel – BP27877
21000 DIJON

Dijon, le 18 janvier 2016

Mesdames et Messieurs les membres du bureau exécutif de la CGT FERC SUP uB,

Dans un courrier que vous m'avez adressé le 7 janvier 2016, vous m'interrogez sur la situation des personnels BIATSS en CDD. Vous trouverez ci-après plusieurs éléments de réponse.

Tout d'abord, je souhaite attirer votre attention sur plusieurs chiffres clés, ainsi que leur évolution entre 2012 et fin 2015 :

- En 2012, notre établissement comptait 1320 personnels BIATSS, dont 820 titulaires, 21 en CDI, et 479 en CDD. Parmi les personnels BIATSS en CDD, il convient de distinguer ceux qui le sont dans le cadre d'un contrat de recherche (189) – et n'ont donc par nature pas vocation à être renouvelés - et les autres (290). Enfin, il est important de noter que parmi ces 290 personnels en CDD, 102 sont de catégorie A, 34 sont de catégorie B, et 154 sont de catégorie C.

- Fin 2015, l'uB comptait 1347 personnels BIATSS, dont 854 titulaires (+34 par rapport à 2012), 46 en CDI (+25 par rapport à 2012), et 447 en CDD (-32 par rapport à 2012). Là encore, parmi les personnels BIATSS en CDD, il convient de distinguer ceux qui le sont dans le cadre d'un contrat de recherche (156) et les autres (291). Enfin, il est important de noter que parmi ces 291 personnels en CDD, 116 sont de catégorie A, 44 sont de catégorie B, et 131 sont de catégorie C.

On constate ainsi que la population des personnels en CDD des catégories B+C, qui était de **188 sur 1320** BIATSS en 2012 (**soit 14,2%**), est passée à **175 sur 1347** BIATSS fin 2015 (**soit 13%**).

Ainsi, le travail mené durant ce mandat a permis de diminuer le nombre des contrats les plus précaires. La politique menée a par ailleurs permis de « dé-précariser » plusieurs situations (+34 titulaires, + 25 CDI).

Ce résultat encourageant résulte notamment d'un travail de suivi des carrières du pôle RH de notre établissement, dont l'engagement au quotidien au service de nos collègues est d'une grande qualité.

Concernant le traitement inégalitaire que vous dénoncez, il est de ma responsabilité d'attirer votre vigilance sur une différence imposée par les textes législatifs entre les agents de catégorie A et les agents de catégorie B ou C. En effet, si les textes permettent de transformer un CDD en CDI au bout de 6 ans pour un agent de catégorie A, il n'en va pas de même pour un CDD d'un agent de catégorie B ou C. **Dans ce cas, le passage de CDD à CDI imposera de basculer le contrat de type temps complet (100%) à un contrat de type temps incomplet (70% max).** Cette conséquence aurait ainsi pour effet d'accentuer la précarité chez nos collègues contractuels BIATSS de catégorie B ou C. Je m'y refuse.

Dans votre courrier, vous m'alertez sur la mise en œuvre de la « charte de gestion des personnels contractuels » votée lors du CA du 20 octobre 2015, après un avis du Comité technique de notre établissement du 12 octobre 2015. Je tiens ici à vous rappeler que cet outil est un guide des bonnes pratiques et n'a donc, par définition, pas la force d'un acte réglementaire qui s'impose à toutes les situations rencontrées.

Afin de lutter contre la précarité chez nos collègues BIATSS, plusieurs leviers complémentaires aux éléments précités ont été activés depuis 2012 :

- Nous avons notamment engagé une politique indemnitaire ambitieuse de **ré-évaluation et de ré-équilibre en faveur des catégories C et B.**
- Nous avons **mis en place des profils de carrière pour les personnels en CDI.**
- Nous avons par ailleurs augmenté de **+35% le budget de formation des personnels** en 2015 (effort qui sera poursuivi en 2016).
- Les primes fixes de fin d'années pour 2012 ont été revalorisées à **400 euros contre 250 euros en 2011.** Parallèlement les primes d'encadrement ont été revalorisées et la procédure de répartition a été clarifiée. **En 2015, un nouvel effort a été fait pour revaloriser les primes de fin d'année à 500 euros contre 400 euros en 2014.**

Les femmes et les hommes de l'établissement sont sa véritable richesse. Profondément engagés au service des étudiants et du service public, liés par l'histoire de l'uB, ils sont, dans la diversité de leurs métiers, indispensables au présent et à la construction de l'avenir.

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les membres du bureau exécutif de la CGT FERC SUP uB, l'expression de ma très respectueuse considération.

Alain Bonnin

